



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0427**

Objet : Compte-rendu du Président sur l'exercice de sa délégation

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 59  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 15  
Pour : 68  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**04 DEC. 2024**

et publié le

**04 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0262 du 27 Juin 2022,

Par délibération n° DEL-2022-062 en date du 27 Juin 2022, le Conseil communautaire a délégué sa compétence au Président concernant un certain nombre d'attributions. Conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, un rapport récapitulatif de l'usage de cette délégation est régulièrement soumis à l'assemblée communautaire.

Vous trouverez ci-après en annexe l'exposé des dossiers concernant les demandes de subventions et en matière d'affaires juridiques.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.  
Le Président,  
Henri BAILE

#### Tableau de rendu compte de l'exercice des délégations accordées au Président

##### En matière de subventions :

Date	Objet	Financeurs	Montant en euros
28/10/2024	Programmation reconstruction Médiathèque Pontcharra	Banque des Territoires	9 577,50
31/10/2024	Géothermie Faisabilité Projet CS CUCOT (Pontcharra)	Département de l'Isère/Fonds chaleur	27 965
31/10/2024	Installation Géothermie Maison emploi Formation	Département de l'Isère/Fonds chaleur	30 000

##### En matière de subventions relatives au commerce de proximité (attributions) :

Date	Bénéficiaires	Type de structure (bar, restaurant, etc...)	Objet des investissements	Commune établissement	Montant
19/07/2024	Fromagerie du Grésivaudan	fromagerie	matériel	Frogès	2 880
19/07/2024	Restaurant l'Arôme (SAS Willoe)	restaurant	mise aux normes électriques	Saint-Ismier	1 245
25/07/2024	Pharmacie de Biviers	pharmacie	aménagement intérieur et matériel	Biviers	5 000
28/08/2024	GM Casula	boulangerie	matériel	Crolles	4 036
28/08/2024	L'atelier gourmand	pâtisserie chocolaterie	aménagement intérieur	Montbonnot-Saint-Martin	5 000

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

28/08/2024	Optique M Montbonnot	opticien	aménagement intérieur	Montbonnot-Saint-Martin	3 329
11/09/2024	EURL SOMAX (Bereng'Hair)	salon de coiffure	enseigne, vitrine, fenêtres	Saint-Ismier	1 184
11/09/2024	Bar Chez tonton	bar	aménagement intérieur	Le Touvet	5 000
27/09/2024	L'Apéroset (BKWSK)	bar	aménagement intérieur et matériel	Chamrousse	1 206
08/10/2024	Carré des Lys	restaurant	aménagement intérieur	La Terrasse	5 000
08/10/2024	Café de la paix	bar tabac presse	aménagement intérieur	Goncelin	5 000

### En matière d'affaires juridiques et d'assurances :

Devant le Tribunal de commerce de Grenoble

Dossier	Objet
Rôle n° 2024J00163	Assignation d'appel en cause et garantie de la CCLG devant le Tribunal de Commerce de Grenoble formulée à la demande de la Société JP ET GINE ET Monsieur JEAN-PLACIDE TSOUNGUI NDZINGA, suite à l'assignation formée par la société France BOISSONS RHONE ALPES de les voir condamner à payer différentes sommes. Le dossier est confié au cabinet Bastille Avocats.

### En matière de dépôt de plainte :

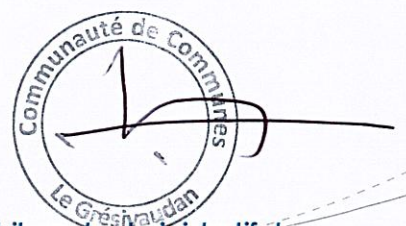
Date de l'évènement	Motif de la plainte	Lieu de l'évènement
Période du 20/09/2024 à 18:00 au 23/09/2024 à 07:00	Destruction du bien d'autrui (colonne de papier carton tri sélectif) par un moyen dangereux pour les personnes (colonne entièrement brûlée)	Voie publique de Crolles

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

